

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 056-265601245-20230830-202357-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2023-57

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	10	10

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 30 août 2023 à 18 heure, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LEBERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, LE ROUX Frédéric, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, DE FOUGEROLLES May, GAILLARD Matthieu

Absents :

Secrétaire de séance : May DE FOUGEROLLES

Date de la convocation :

24 août 2023

Date d'affichage :

24 août 2023

Objet de la délibération :

SUBVENTIONS

SNSM Trinité sur mer

Escale Photo

Comité jumelage Hoedic

La Commune de Houat bénéficie de liens structurels avec la SNSM de la Trinité qui met sa vedette à disposition pour les urgences sanitaires voire, de façon plus anecdotique, des événements culturels. Une subvention de 500€ est donc proposée.

Escale photo propose chaque année, à la faveur d'une convention de partenariat, une exposition de photos sur l'île. La convention fixe en contrepartie une subvention de 2500 euros.

Le comité de jumelage HOUAT-HOEDIC a vocation à organiser des événements communs d'intérêt-général sur chacune des îles. Une cotisation assise sur la démographie prévoit 1 euros par habitant, soit un total pour 2023 de 216 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le versement d'une subvention de 2500 euros à ESCALE PHOTO, 500 euros à la SNSM de la Trinité-sur-mer et 250 euros au comité de jumelage Houat-Hoedic.

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0


Philippe LE FUR
Maire de l'Île de Houat